

ACTUALITÉ

Page 2

■ En bref

Page 4

■ Ile-de-France

Jonathan Vayr

Le tribunal de commerce de Nanterre fait sa rentrée

CHRONIQUE

Page 6

■ Constitutionnel

Michel Verpeaux, Laurence Baghestani, Anne-Charlène Bezzina, Ariana Macaya, Margaux Bouaziz et Christine Rimbault

Chronique de droit constitutionnel jurisprudentiel

(1^{er} trimestre 2015)

(1^{re} partie)

CULTURE

Page 15

■ Ventes publiques

Bertrand Galimard Flavigny

Nauffrage dans les glaces

ACTUALITÉ Ile-de-France



Le tribunal de commerce de Nanterre fait sa rentrée ^{123U1}

Jonathan VAYR

L'audience solennelle du tribunal de commerce de Nanterre qui clôturait l'année judiciaire 2016 a permis à la juridiction de présenter des résultats satisfaisants et d'annoncer l'arrivée de sang neuf. Frédéric Dana, récemment élu président du tribunal, a également fait le bilan sur les nouveaux textes législatifs qui ont jalonné l'année écoulée.

Avec 157 695 entreprises immatriculées au registre du commerce et des sociétés, le tribunal de commerce de Nanterre n'est rien de moins que la deuxième juridiction française en la matière. Son audience de rentrée, qui se tenait le 20 janvier dernier, s'est faite sous l'égide d'un nouveau président élu en novembre 2016 : Frédéric Dana, qui remplace ainsi François Chassaing. L'occasion également d'accueillir neuf nouveaux juges, installés au terme de la cérémonie.

Inscrite au Code de l'organisation judiciaire, l'audience solennelle de rentrée permet de constater l'activité d'une juridiction, mais aussi de jeter un regard vers son avenir. Au titre de l'année écoulée, le président nouvellement élu s'est montré satisfait des « marqueurs de qualité » du tribunal. Il a ainsi noté que le pourcentage de décisions frappées d'appel s'élevait seulement à 5,4 % pour les décisions ren-

dues et à 8,3 % pour les décisions de référé. « Nous considérons que ces taux d'appel sont faibles et cela constitue un sujet de satisfaction pour nous », a-t-il commenté à ce sujet. La durée des affaires jugées a, en revanche, augmenté en passant de 13 à 14 mois entre 2015 et 2016, et le président a appelé à un effort sur ce point, précisant qu'il devrait être mené « sans que la moindre atteinte ne soit portée au droit à l'expression complète et contradictoire des moyens et arguments de parties ».

■ Trois grands axes pour 2017

L'année écoulée a été source d'une grande richesse en matière de production législative ; Frédéric Dana a donc tenu à détailler les trois textes majeurs qui auront un impact sur le fonctionnement de la juridiction.

Suite en p. 4

Édition quotidienne des Journaux Judiciaires Associés

petites-affiches.com

Petites **a**ffiches

annonces@petites-affiches.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 61 56 14

gazettedupalais.com

 Gazette du Palais

annonceslegales@gazette-du-palais.com
12, place Dauphine - 75001 Paris
Tél. : 01 44 32 01 50

le-quotidien-juridique.com

Le
Quotidien
Juridique

annonces@le-quotidien-juridique.com
12, rue de la Chaussée d'Antin - 75009 Paris
Tél. : 01 49 49 06 49

lalo.com

La Loi
ARCHIVES COMMERCIALES DE LA FRANCE

loiannonce@lalo.com
Tour Montparnasse 33, avenue du Maine - 75015 Paris
Tél. : 01 42 34 52 34